



Participation citoyenne Synthèse du Compte-rendu

Titre : Instance de dialogue sur les risques industriels

Date de l'événement : 15 octobre 2025

Lieu : 108 salle J. Baker

Horaire : 18h00-21h00

Nombre de participants : 14 dont 7 femmes et 7 hommes (+ 2 animatrices)

Contexte de l'événement :

L'instance de dialogue sur les risques industriels réunit trois collèges : citoyens, institutionnels et experts. Elle a été installée le 9 décembre 2024. Des groupes de travail spécifiques sont organisés en dehors des plénières afin d'avancer sur les différents sujets traités par l'instance. Le 15 octobre 2025 s'est tenue la troisième réunion plénière de celle-ci.

Ordre du jour de la séance :

1. Présentation des études de dangers par l'association UPSIDE et LAT Nitrogen
2. Point sur les journées de la culture du risque par la Métropole Rouen Normandie
3. État des lieux des DICRIMs et des PCS par la Métropole Rouen Normandie
4. État d'avancement des groupes de travail de l'instance par la Métropole Rouen Normandie

1. Présentation des études de dangers présentées par LAT Nitrogen

La directive européenne Seveso, ainsi que les lois françaises qui en découlent, obligent les industriels à réaliser une étude de dangers et à préparer un Plan d'Opération Interne (POI) pour gérer les situations d'urgence. De leur côté, les services de l'État doivent élaborer un Plan Particulier d'Intervention (PPI), qui organise la réponse publique en cas d'accident majeur. L'étude de dangers (EDD) est un document technique obligatoire pour certaines installations industrielles. Elle sert à identifier les risques d'accidents, à en mesurer les conséquences possibles et à décrire les mesures mises en place pour les éviter ou en limiter les effets. Elle sert de base à la gestion des situations d'urgence (POI et PPI), à l'information des tiers et à l'encadrement de l'urbanisme via les plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

LAT Nitrogen est un grand producteur d'engrais azotés. Son site de Grand-Quevilly, qui occupe 70 hectares, est le plus important de l'entreprise en France et l'un des sites majeurs au niveau national. Il compte plus de 360 salariés, travaille avec environ 200 employés d'entreprises extérieures et génère près de 1 500 emplois indirects. Le site fabrique notamment de l'ammoniac, du dioxyde de carbone, de l'acide nitrique et plusieurs types d'engrais, exportés vers une quinzaine de pays grâce à ses accès maritimes, ferroviaires et routiers.

Échanges et questions sur la présentation :

Un citoyen s'interroge sur la fréquence de révision des études de dangers. Il est répondu qu'elles sont révisées au minimum tous les cinq ans, mais aussi à chaque évolution significative (nouvelle méthodologie ou nouveau produit). Depuis 2017, le site a mis en place un réexamen continu fondé sur neuf études distinctes, révisées progressivement.

Une citoyenne demande si ces neuf études correspondent à des procédés différents. Il est confirmé que le site est divisé en neuf unités, facilitant une analyse plus précise. Il a été souligné que cette

organisation simplifie également les inspections administratives en étalant les révisions dans le temps.

Une citoyenne s'interroge sur l'intervention d'acteurs externes. Il est précisé que des prestataires spécialisés participent afin d'apporter un regard extérieur et des axes d'amélioration.

Un citoyen questionne l'intégration des incidents passés. Il est confirmé que tous les incidents alimentent les retours d'expérience, notamment le blackout d'octobre 2019, qui a permis d'améliorer l'anticipation des pertes d'alimentation électrique. Des exercices réguliers sont organisés pour préparer la gestion de ces situations.

Annexe 1 Synthèse de la présentation LAT Nitrogen et Annexe 2 Support de présentation de l'étude de dangers de LAT Nitrogen

2. Synthèse de la présentation des journées de la culture du risque et actions d'information du public

Annexe 3 Présentation Récapitulatif Journée de la résilience

La quatrième édition des Journées de la culture du risque s'est tenue sur le territoire métropolitain. Pour la deuxième année consécutive, des villages d'animation ont été organisés à Elbeuf et à Rouen à l'automne. Ces événements étaient principalement destinés aux scolaires, tandis que d'autres actions (pièce de théâtre, visites de sites industriels) visaient le grand public.

Il a été rappelé le contexte de création de la nouvelle plaquette du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la zone de Rouen. La préfecture de la Seine-Maritime a confié à l'association UPSIDE la réalisation des outils d'information à destination du grand public. Cette démarche a été complexe en raison du nombre d'exploitants concernés et de l'intégration de nouveaux sites industriels, notamment à la suite de l'application de la directive Seveso 3.

Une stratégie commune a été définie lors d'une réunion avec l'ensemble des exploitants et les services de l'État. Il a été décidé de produire une brochure en quatre volets et une affiche dédiée à l'alerte. Les anciens supports physiques ont été remplacés par des vidéos, pour des raisons écologiques et économiques. Deux vidéos ont été conçues : l'une consacrée à l'[alerte](#), l'autre expliquant le contenu de la [plaquette PPI](#), avec une diffusion prévue début novembre 2025.

UPSIDE disposait d'un délai réglementaire pour informer l'ensemble des habitants concernés par les risques industriels, qu'ils résident ou non dans la Métropole. Les habitants de la Métropole ont reçu le Supplément Risque avec le Mag de la Métropole, tandis que les habitants hors Métropole ont reçu la plaquette complète.

La difficulté de produire une vidéo courte et complète a été soulignée. [La vidéo est disponible en ligne](#) et a été relayée sur différents supports numériques, notamment les réseaux sociaux institutionnels à l'occasion de la Journée nationale de la résilience.

Des citoyens ont proposé d'utiliser des relais locaux, comme les réserves communales, pour renforcer la diffusion. Il a été précisé que les communes ont reçu les formats numériques, les maquettes et des supports papier pour l'accueil du public, conformément aux obligations réglementaires.

Un citoyen a exprimé des réserves sur la création d'un nouveau support pour la promotion du nouveau PPI alors qu'il existe déjà le DICRIM, estimant qu'un document unique serait plus lisible et plus efficace pour la population. Il a également été souligné le risque de surcharge d'information et le faible taux de lecture de documents jugés complexes.

En réponse, Mme GOUJON a rappelé la complémentarité des supports : le DICRIM est propre à chaque commune et couvre l'ensemble des risques, tandis que la plaquette PPI concerne spécifiquement les risques industriels à l'échelle de la zone de Rouen.

Il a été rappelé par les services de la Métropole que l'objectif est de diversifier les canaux de communication afin de toucher des publics variés, même si cela peut sembler redondant. Les actions culturelles et pédagogiques (randonnées, visites, théâtre) participent également à cette stratégie.

Pour les villages d'animation, il a été précisé que chaque enfant repart avec un kit pédagogique comprenant un tote-bag, des jeux, des quiz et des documents à destination des parents, afin de sensibiliser progressivement les familles aux risques naturels et technologiques. La sélection des écoles se fait via le rectorat, avec une volonté de diversifier les communes participantes d'une année sur l'autre.

Des questions ont été soulevées concernant la présence de sirènes dans certaines communes. Il a été expliqué que les communes intégrées au PPI sont en principe équipées, tandis que celles qui n'y sont pas soumises n'ont pas d'obligation en la matière.

Il a enfin été rappelé que les sirènes s'inscrivent dans un cadre réglementaire précis et que le dispositif FR-Alert constitue un outil complémentaire. La combinaison de plusieurs moyens d'alerte vise à toucher le public le plus large possible.

3. Synthèse de la présentation de l'État des lieux des DICRIM et PCS

Annexe 4 Présentation État des lieux PCS et DICRIM

La présentation s'inscrit dans le cadre de l'action 2 de l'instance de dialogue, dédiée au suivi des DICRIM et des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Il est rappelé que le DICRIM est obligatoire pour toutes les communes de la Seine-Maritime, celles-ci étant toutes exposées à au moins un risque majeur. Si certaines communes sont encore en cours de mise à jour de leur document, elles suivent globalement la démarche avec bonne volonté.

Les communes ne sont pas tenues d'accepter l'accompagnement proposé par la Métropole, celle-ci ne disposant pas de pouvoir réglementaire en la matière. En revanche, le code de la sécurité intérieure impose aux communes de transmettre leur PCS à l'intercommunalité. La Métropole sollicite donc régulièrement ces documents afin de faciliter le suivi, la mise à jour et les échanges avec la Préfecture.

Concernant la communication, le DICRIM doit obligatoirement faire l'objet d'une campagne d'information auprès de la population. Le PCS, en revanche, est un document interne d'organisation de crise : il est consultable en mairie mais n'est pas diffusé au public, certaines informations sensibles étant systématiquement occultées.

La Métropole a fait le choix volontaire d'accompagner les communes, en priorité les plus petites ou les moins dotées en moyens humains, dans l'élaboration et la mise à jour de leurs DICRIM et PCS. Cette démarche a permis des avancées notables, notamment dans le nord-est du territoire, où les communes sont soumises à l'obligation de PCS depuis l'adoption du PPRI Cailly-Aubette-Robec en 2022.

Il est proposé que l'instance de dialogue devienne un lieu de suivi régulier de ces documents, avec des comptes rendus périodiques et un travail de vulgarisation du DICRIM. La Métropole prévoit également d'intégrer ces éléments dans son Plan intercommunal de sauvegarde (PICS), en cours de finalisation.

4. Synthèse de la présentation de l'avancement des groupes de travail de l'instance

Annexe 5 : présentation de l'avancement des actions

Action 3 :

Les travaux portent sur l'organisation d'exercices de confinement intégrant notamment les commerçants. La Métropole étudie de nouvelles modalités d'organisation, notamment une coopération avec les réserves communales de sécurité civile et une implication renforcée des communes, des bailleurs sociaux et des syndicats. Le SDIS76 a également été identifié comme un partenaire possible pour la sensibilisation et l'organisation des exercices.

Action 4 :

La création d'une plateforme de dialogue inspirée de l'application Face aux Risques créée par le S3PI de l'Artois a été évoquée. Ce projet nécessite une implication de l'État, la Métropole ne pouvant agir seule.

Actions 6 et 7 :

La Métropole reste en veille sur les études et retours d'expérience. Les actions engagées sont considérées comme continues et feront l'objet d'informations régulières auprès des membres de l'instance. D'autres industriels pourront être sollicités selon les thématiques abordées.

Évolution de l'action 2 :

Il est proposé de faire évoluer l'action 2 en créant un document très synthétique et accessible, inspiré d'un DICRIM simplifié. L'objectif est de produire une brochure courte, pédagogique et attractive, destinée à sensibiliser le grand public aux risques, en complément des documents réglementaires existants. Les membres de l'instance pourraient en être les relais.

Organisation à venir :

Les groupes de travail prioritaires concernent notamment les exercices de confinement, l'information du public, le suivi des PCS et DICRIM et le statut de l'instance. En raison des élections municipales de 2026, aucune séance plénière n'est prévue avant septembre 2026, mais la Métropole souhaite maintenir une dynamique de travail via des groupes et ateliers intermédiaires.